

# ART'INNOV n°3 la lettre de l'innovation dans l'artisanat



## EDITO

Les ouvertures d'établissements de plus en plus nombreuses traduisent l'ébullition que connaît le monde de la restauration rapide. La crise a accru l'intérêt de la clientèle pour ces formules moins chères.

McDonald's, dont le chiffre d'affaires a augmenté de 8 % l'an dernier dans l'Hexagone, teste de nouvelles approches, du service à table au McCafé solo, sans hamburger mais avec salades.

La concurrence est de plus en plus rude. La grande distribution mais aussi les boulangeries sont passées à la vitesse supérieure en matière de sandwiches et de snacking.

En trois ans, les linéaires que leur consacrent les grandes surfaces se sont accrus de 15 à 20 %.

Plus largement le SIHRA en début d'année donnait une idée de l'évolution de plus en plus marquée vers des produits prêts à l'emploi et des semi préparés destinés aux professionnels commerçants et artisans.

Parallèlement on peut lire « Dans notre univers, l'innovation est le moteur de la croissance. Nos consommateurs sont friands de nouveaux produits. Nous testons souvent deux ou trois recettes auprès d'eux avant d'en choisir une », souligne Ségolène Defline, directrice marketing de KFC France.

L'enjeu ici aussi pour les professionnels de l'alimentaire sera l'innovation et pas seulement la praticité.

Les métiers de bouche se sont toujours caractérisés par leur créativité, il ne faudrait pas que l'innovation change de camps...

En cette fin d'année ou chacun a envie d'étonner à sa table gageons que les artisans de l'alimentaire sachent se montrer innovants.

Je souhaite à tous les chefs d'entreprises et à leurs équipes un bon Noël et un esprit innovant pour aborder 2012, ça pourrait devenir plus qu'utile, impératif...

Laurent SERRE  
Président de la CMA de la Drôme

Lettre téléchargeable sur notre site internet :  
[www.cma-drome.fr](http://www.cma-drome.fr)  
Nous écrire : [a.boirayon@cma-drome.fr](mailto:a.boirayon@cma-drome.fr)

## Actualité

### **Lancement du prix National Stars et Métiers : Edition 2012**

Plus de 920 000 entreprises, 510 activités différentes, 3 millions d'actifs partout en France, 100 000 embauches par an, ... Et si les entreprises artisanales étaient les vraies stars de l'économie ?

**Stars et Métiers organisé Par les Chambres de Métiers et les Banques Populaires pour la sixième édition récompensera au plan national huit entreprises artisanales dans quatre catégories :**

**Innovation technologique  
Stratégie globale d'innovation  
Dynamique en gestion des ressources humaines  
Dynamique commerciale**

**Une mention spéciale mettra en lumière « L'entreprise artisanale dans l'Europe » elle récompensera au-delà de la catégorie dans laquelle l'entreprise a concouru ses aptitudes à se positionner ou à se projeter dans son environnement européen.**

Quel que soit votre métier, quelle que soit la taille de votre entreprise vous vous démarquez par l'innovation, la qualité de vos produits, votre créativité, vos performances commerciales ou stratégiques, la qualité de la formation et du savoir-faire mis en œuvre, ..., faites-nous partager votre talent en nous faisant découvrir votre entreprise.

**Chaque Région va sélectionner ses 4 candidats dans les mois à venir.**

Ce prix est destiné à promouvoir les démarches innovantes et dynamiques mises en œuvre au sein des entreprises artisanales. L'innovation est considérée ici dans son approche la plus globale et non exclusivement technologique de produits ou de procédés nouveaux.

**Vous souhaitez participer à ce prix pour développer la notoriété de votre entreprise ? Contactez nous, un dossier de présentation est à constituer pour présenter votre candidature.**

**Votre contact :**

**Alain Boirayon**

[a.boirayon@cma-drome.fr](mailto:a.boirayon@cma-drome.fr)

04 75 48 72 02

**Télécharger le règlement**



# ART'INNOV n°3 la lettre de l'innovation dans l'artisanat

## France Brevets, un fonds d'investissement en propriété industrielle

Créée dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et dotée à terme de 100 millions d'euros de capital, la société France Brevets est détenue à parité par l'Etat et la Caisse des Dépôts. Ce dispositif permettra d'optimiser la valorisation de la R&D publique et privée. A l'occasion de son lancement, le 9 juin, France Brevets a signé un premier contrat cadre de valorisation de brevets avec l'Institut Télécom, établissement public de recherche et développement. Deux conventions de partenariat ont également été signées avec OSEO et l'INPI, afin de "renforcer la coopération de ces organismes en faveur de la valorisation de la propriété industrielle".

Source(s) :

Source ISM Espace Veille, rubrique actualité

## Les trajectoires d'innovation des entreprises artisanales

mercredi 08 juin 2011

En s'appuyant sur des travaux de recherche menés au sein du club des dirigeants des Pays-de-la-Loire du Réseau Artisanat-Université®, les auteurs caractérisent 4 modes de conception-innovation représentatifs de l'entreprise artisanale. Ils étudient ensuite les motivations et compétences qui incitent les artisans à dépasser les activités routinières pour innover. Communication faite dans le cadre de la XIXème Conférence Internationale de Management Stratégique (Luxembourg, 01-04 juin 2010).

Source :

**Comprendre les trajectoires d'innovation des entreprises artisanales** / BOLDRINI Jean-Claude et CHENE Emmanuel .- in : AIMS, 04/06/2010, 19p. - En ligne sur le site de l'AIMS

## Guide officiel 2011 du crédit Impôt recherche

Le guide officiel du Crédit d'impôt recherche 2011, pour comprendre comment il fonctionne, conçu pour aider les entreprises à préparer leur déclaration ou demander un agrément. Plus d'éléments en cliquant sur le lien ci-dessous...

Plus d'informations :

[1] [http://www.innovation.rhone-alpes.cci.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichier?ID\\_FICHE=3074&OBJET=0008&ID\\_FICHIER=4484](http://www.innovation.rhone-alpes.cci.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichier?ID_FICHE=3074&OBJET=0008&ID_FICHIER=4484)

## La RFID dans tous ses états

Techniques de l'ingénieur fait un point sur la technologie RFID dans la sécurité, le transport et la logistique, la santé...

Source : Techniques de l'Ingénieur Plus d'informations : [1] [http://www.techniques-ingenieur.fr/actualite/rfid-une-revolution-sous-contrôle-edition\\_61996/](http://www.techniques-ingenieur.fr/actualite/rfid-une-revolution-sous-contrôle-edition_61996/)

## Actualité sectorielle :

### L'innovation dans les secteurs électronique et mesure contrôle

Comme chaque année OSEO fait le point sur différents secteurs industriels. Dans le domaine de l'Electronique et Mesure-contrôle, l'innovation est majoritairement d'origine technique. Les entreprises s'appuient sur leurs propres ressources mais également sur une diversité d'acteurs présents sur le territoire national: laboratoires, sous traitants, grands comptes, clients, autres PME...Ainsi Rhône-Alpes a pu voir près d'une quarantaine de projets accompagnés pour une valeur de 6,73 millions d'€uros. Cette étude montre également que le marché mondial a surpassé toutes les prévisions et que la France a connu une croissance au travers de l'aéronautique, les télécoms et la recherche.

Source : Oséo

Plus d'informations :

[1]

<http://www.oseo.fr/content/download/106276/1614728/file/SyntheseElectronique%2016%20juin%202011.pdf>

### Produits services propres en lien avec la mobilité :

SNCF, Orange, PSA Peugeot Citroën et Total s'associent pour créer Ecomobilité Ventures, la première société d'investissement en Europe portée par un groupe d'industriels dédiée à la mobilité durable.

Ecomobilité Ventures disposera d'un capital de 30 millions d'euros afin d'investir dans de jeunes entreprises innovantes. La société d'investissement prendra des participations minoritaires dans des entreprises européennes, en phase d'amorçage ou de développement, qu'il accompagnera dans la durée. Les secteurs ciblés seront ceux de la mobilité durable (produits, services, technologie) et des cleantechs en relation avec la mobilité.

<http://www.total.com>

Source lettre d'info quotidienne n°206 apce

### Découvrez la stratégie française de normalisation pour 2011-2015

Tous les cinq ans, l'AFNOR publie la stratégie française de normalisation, cadre concerté qui définit les enjeux et les actions prioritaires à mettre en œuvre pour les années à venir. La stratégie pour la période 2011-2015 accorde une place importante aux TPE et PME. **Source : Afnor**  
**Vous pouvez la consulter sur le lien suivant:**

<http://groupe.afnor.org/e-catalogues/strategie-francaise-de-normalisation/data/catalogue.pdf>

# ART'INNOV n°3 la lettre de l'innovation dans l'artisanat

## Infos Juridiques

### L'INPI n'a pas à contrôler la disponibilité d'une marque :

Pour pouvoir être déposée, une marque doit être valide et disponible. Mais la recherche de disponibilité n'est pas une obligation légale. Elle relève de la responsabilité du déposant et non de l'INPI.

Aucune recherche de disponibilité n'est réalisée par l'INPI, cette charge est réglée ultérieurement par la procédure d'opposition qui permet à un tiers de s'opposer à l'enregistrement d'une marque sur le fondement de son propre titre de marque. Aucun grand office de propriété industrielle ne fait de recherche de disponibilité.

Si cette vérification n'est pas une obligation, le déposant est encouragé à effectuer cette recherche de disponibilité. Pour lui donner les moyens de le faire, le Gouvernement a confié à l'INPI le soin de mettre à disposition de chacun l'information nécessaire. Ainsi, un déposant peut vérifier qu'il n'existe pas de noms identiques dans un domaine d'activité similaire ou pour des produits ou services similaires, dans la base de données Marques de l'INPI. Cette base de données est accessible gratuitement sur le site Internet de l'INPI : Rép. min. Estrosi n° 102328, JO 9 août 2011, AN quest. p. 8 573  
[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr)

### Une proposition de loi pour réformer la sous-traitance :

La proposition de loi enregistrée à l'Assemblée Nationale le 13 juillet 2011 vise à doter notre droit d'une législation spécifique à la sous-traitance sur le modèle italien, pour lutter contre les pratiques telles que des appels d'offres avec des prix et des conditions irréalisables, des contrats commerciaux léonins, du rapatriement brutal d'activité sous-traitée, de l'exploitation de brevet et de savoir-faire sans l'accord du sous-traitant ou encore de baisses de prix imposées unilatéralement sur des programmes pluriannuels.

Elle vise à remédier au déséquilibre qui caractérise les rapports entre donneurs d'ordre et sous-traitants, en modifiant le code de commerce, le code civil et la loi sur la sous-traitance.

*Proposition de loi AN n° 3683, 13 juillet 2011*

### Le marquage CE :

Le marquage CE vous ouvre les portes du marché européen  
Bilan du séminaire marquage CE

Dans le cadre de la campagne européenne sur le marquage CE, un séminaire organisé par la DGCIS a rassemblé, le 17 mai 2011 à Paris, 240 participants issus des entreprises, des fédérations professionnelles, des laboratoires, des chambres consulaires et des structures publiques de soutien au développement économique. Lors de cette rencontre, les représentants des ministères économiques et financiers (direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services, direction générale de la concurrence, consommation et répressions des fraudes, direction générale des douanes et droits indirects) et de la Commission européenne ont rappelé les principes et les étapes du marquage CE. Des entreprises ainsi que le laboratoire national d'essais et de métrologie (LNE) ont également apporté leur témoignage et leur expérience en la matière.

Programme

De nombreuses questions ont été débattues, comme l'harmonisation de la surveillance du marché en Europe, la disponibilité d'une version électronique officielle du graphisme du marquage CE, la responsabilité des différents acteurs de la chaîne commerciale (distributeur, fabricant, importateur) ainsi que l'opportunité d'un droit de propriété industrielle sur la documentation technique.

Source [industrie.gouv.fr](http://industrie.gouv.fr)

- [Les recommandations de la Commission européenne](#)
- [Présentation du séminaire par la DGCIS](#)
- [Les contrôles de conformité par la douane](#)
- [Les actions de surveillance du marché par la DGCCRF](#)
- [La pratique d'un laboratoire notifié par le LNE](#)
- **Trois témoignages d'entreprise utilisant le marquage CE :**
- [la société ART-FI](#)
- [La société Garden Max](#)
- [La société Bûrkert](#)

# ART'INNOV n°3 la lettre de l'innovation dans l'artisanat

## Bâtiment environnement, économies d'énergie :

Qualibat lance 8 Nouvelles Qualifications ENR en Septembre 2011

Qualibat annonce la création de huit nouvelles qualifications dédiées aux ENR pour les entreprises intervenant sur le marché de l'habitat individuel en technicités courantes.

Quatre ans après le lancement des certifications ENR, Qualibat dresse un bilan sans équivoque : aujourd'hui, sur les 33 000 entreprises titulaires de la marque Qualibat en France, seule une centaine est certifiée dans le domaine des ENR. « Nous avons sans doute placé la barre un peu trop haut au départ », reconnaît Marie-Dominique Monsegur, directeur général de Qualibat.

Ces nouvelles qualifications, dédiées aux installations courantes pour l'habitat individuel, relèvent de la famille 8 de la nomenclature Qualibat consacrée à la performance énergétique et concernent les énergies renouvelables dans les domaines :

- du solaire photovoltaïque, les « Modules photovoltaïques intégrés (8111) » et les « Modules photovoltaïques surimposés ou de substitution (8121) », les deux de technicité courante,
- du solaire thermique, les « Chauffe-eau solaires ou systèmes solaires combinés (8211) » de technicité courante,
- de la géothermie, les « Installations de pompes à chaleur géothermiques » (8311) », mais aussi les « Installations de pompes à chaleur aérothermiques (8321) », les deux de technicité courante,
- du bois énergie, les « Installations thermiques bois énergie (8411) » de technicité courante.

Les exigences que doivent satisfaire les entreprises sont celles demandées pour toute qualification, auxquelles s'ajoutent un contrôle d'une réalisation permettant d'évaluer sa conformité aux règles de l'art et le respect par l'entreprise d'engagements de service.

Source : La lettre n°10 Oct 2011, Pôle d'innovation de l'Artisanat, Efficacité énergétique et énergies renouvelables

## Extinction des ampoules à incandescence :

Après le retrait des 100, 75 puis 60 watts, ce sont les ampoules à incandescence de 40 watts qui disparaissent des rayons. Depuis le 1er septembre, il n'est normalement plus possible d'en trouver dans les magasins. Elles sont remplacées par les ampoules basse consommation. La démarche s'inscrit dans le calendrier de retrait progressif des lampes à incandescence établi par l'Union européenne.

Plus chères à l'achat, les ampoules basse consommation consomment néanmoins 4 à 5 fois moins d'électricité à éclairage équivalent et totalisent une durée de vie de 6 000 heures en moyenne (contre 1 000 heures pour les incandescentes).

Le 1er janvier 2012, ce sera le tour des ampoules à 25 watts, supprimant définitivement des rayons toutes les ampoules à incandescence.

Communiqué du ministère du Développement durable, 1er septembre 2011

## Soutien au développement technologique des entreprises :

### **PTR, (Prestation Technologique de Réseau), un outil d'intervention souple et rapide pour accompagner vos projets.**

Outil de financement : la PTR permet de subventionner le recours à un prestataire extérieur.

Liée à une démarche d'innovation ou de développement technologique, la Prestation Technologique Réseau est un outil financier national. L'aide financière apportée est une subvention versée directement au prestataire, après exécution des travaux, et n'exige donc pas d'avance de trésorerie.

Elle concerne la réalisation de prototypes démonstrateurs, des essais, des modélisations, dépôt du 1er brevet, études de design, études de faisabilité etc.

Intérêt :

Sa mise en œuvre rapide et simple.

L'accès à du conseil spécialisé pour un coût modeste, elle peut représenter jusqu'à 80 % du coût de la prestation.

Elle est plafonnée à 8000€

**Informations : le CRITT 26/07, votre contact : [gilles.mazurier@rhodanim-critt2607.com](mailto:gilles.mazurier@rhodanim-critt2607.com)**